

## Règlement « L'été de l'agglo » Edition N°4

Du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre 2024, Colmar agglomération propose la 4<sup>e</sup> édition de « l'été de l'agglo ».

En effet, dans le cadre de ses compétences en matière de promotion et d'animation touristique, Colmar Agglomération souhaite apporter son soutien financier à l'organisation d'évènements sur son territoire durant l'été 2024.

Chaque commune organise avec l'association de son choix son événement durant la période définie. Les manifestations peuvent être culturelles, sportives, citoyennes : apéro guinguette, concerts, animations, petites restaurations, cinéma de plein air, etc.

### **Subvention :**

Pour cela, **la commune doit confier l'organisation de son événement à l'association de son choix.**

L'association devra alors remplir un dossier de subvention joint au présent règlement.

**Le dossier complet** sera à adresser à Lucie Hamon, directrice de la communication, [lucie.hamon@colmar.fr](mailto:lucie.hamon@colmar.fr) ou à [fatiha.bourhoven@colmar.fr](mailto:fatiha.bourhoven@colmar.fr) et ce **avant le 5 juillet 2024.**

Si le dossier est accepté par la collectivité, l'association percevra une **subvention à hauteur de 1 500 euros maximum**. Les subventions allouées feront l'objet d'une délibération et seront versées aux associations après validation du Conseil communautaire de septembre/octobre 2024.

### **Communication de l'événement :**

Le seul impératif demandé aux organisateurs est **d'apposer le logo de Colmar Agglomération** (<http://agglo-colmar.fr/logos>) **sur l'ensemble des supports de communication** lié à l'événement.

Une page dédiée aux événements inscrits dans ce dispositif sera mise à jour en temps réel sur le site de Colmar Agglomération : <http://agglo-colmar.fr/ete>

### **Contacts :**

#### **Lucie Hamon**

Directrice de la communication  
03 69 99 56 21 – 06 99 02 64 33  
[lucie.hamon@colmar.fr](mailto:lucie.hamon@colmar.fr)

#### **Fatiha Bourhoven**

Chargée de communication  
03 89 20 67 50  
[fatiha.bourhoven@colmar.fr](mailto:fatiha.bourhoven@colmar.fr)